

Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2017

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment ses articles 175, 176 et 177,
Vu le décret modifié n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu la délibération n°III.1 du conseil d'administration dans sa séance du 15 décembre 2016 relative à l'approbation du budget initial pour l'exercice 2017,
Vu la délibération II.1 du conseil d'administration dans sa séance du 10 juillet 2017 relative à l'approbation du budget rectificatif pour l'exercice 2017,
Vu la décision n°17-160 en date du 19 octobre 2017 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu les propositions de modification du budget initial pour l'exercice 2017,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 novembre 2017, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour l'ENS de Lyon et la Bibliothèque Diderot de Lyon (budget agrégé) :

- **1 946,7** ETPT sous plafond
- **10 390 674** € d'autorisations d'engagements dont :
 - 0 € en personnel ;
 - **10 390 674** € en fonctionnement ;
 - 0 € en investissement.

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à **139 160 207** €.

- **1 154 557** € de crédits de paiements dont :
 - 0 € en personnel ;
 - **1 154 557** € en fonctionnement ;
 - 0 € en investissement.

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à **132 054 583** €.

- **130 356 204** € de prévisions de recettes ;

- 0 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à – 1 698 379 €.

Article 2.

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 0 € de variation de trésorerie (portant la variation totale à – 2 166 506€).
- 0 € de résultat patrimonial (portant le résultat total à 1 227 919 €).
- 0 € de capacité d'autofinancement (portant la CAF totale à 4 711 224 €).
- 0 € de variation de fonds de roulement (portant la variation totale à – 1484 859 €).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Détail des votes : 19 votes favorables sur un total de 19 votants.

Fait à Lyon, le 13 novembre 2017,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

